

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 23 juin 2025

Délibération n° 2025_109
DEMANDE DE RENOUELEMENT D'AGREMENT AU TITRE DE L'ENGAGEMENT DE SERVICE CIVIQUE

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOLET, Maire, par suite d'une convocation en date du 17 juin 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 42

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie ACHIARY, Arnaud ARFEUILLE, Léna BEAULIEU, Serge BELPERRON, Aude BLET-CHARAUDEAU, Mauricette BOISSEAU, Ghislaine BOUVIER, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, David CHARBIT, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Marie-Ange CHAUSSOY, Jean-Michel CHERONNET, Jean-Louis COURONNEAU, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Anne-Eugénie GASPARD, Olivier GAUNA, Joël GIRARD, Antoine JACINTO, Véronique KUHN, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Emilie MARCHES, Daniel MARGNES, Joël MAUVIGNEY, Claude MELLIER, Marie-Eve MICHELET, Thierry MILLET, Michelle PAGES, Christine PEYRE, Marie RECALDE, Bastien RIVIERES, Cécile SAINT-MARC, Pierre SAUVEY, Gérard SERVIÉS, Fatou THIAM, Fatou DIOP, Thierry TRIJOLET, Jean-Charles ASTIER.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 7

Mesdames, Messieurs : Amélie BOSSET-AUDOIT à Arnaud ARFEUILLE, Jean-Pierre BRASSEUR à Gérard SERVIÉS, Marie-Christine EWANS à Vanessa FERGEAU-RENAUX, Loïc FARNIER à Joël GIRARD, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES, Patricia NEDEL à Ghislaine BOUVIER, Eric SARRAUTE à Sylvie CASSOU-SCHOTTE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur David CHARBIT

Madame Anne-Eugénie GASPAR, Adjointe au Maire, Déléguée à la Vie Associative et Cohésion Sociale, rappelle à l'Assemblée que considérant la volonté commune de l'Etat et de la commune de Mérignac de développer une politique jeunesse innovante en offrant notamment à tous les jeunes du territoire la possibilité de s'engager dans des projets leur permettant de devenir des citoyens acteurs d'un meilleur vivre ensemble, la Ville a obtenu, en 2015, 2019 et 2022, l'agrément du service civique attribué par l'agence nationale du service civique afin de mieux déployer le dispositif et d'offrir plus de missions aux jeunes volontaires.

En 2023/2024, ce sont 10 jeunes qui ont été accueillis pour une durée de 6 à 10 mois. Cette année, ce sont 11 volontaires qui se sont vu confier une mission de service civique, pour des durées allant de 8 à 10 mois. Le chiffre est stable depuis ces dernières années.

Aujourd'hui, il est proposé de faire une demande de renouvellement d'agrément auprès de l'Etat pour 2025, l'agrément actuel arrivant à son terme en septembre. Celui-ci est valable pour une durée de 3 ans, le nombre de jeunes accueillis peut varier chaque année.

Le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans conditions de diplôme.

Pour bénéficier de cet agrément, la Ville s'engage à accueillir chaque année jusqu'à 15 jeunes entre 18 et 25 ans sur une durée moyenne de 8 mois, accompagnés par un tuteur désigné dans chaque service impliqué dans le dispositif. Les missions proposées sont variées (communication, culture, parentalité, jeunesse, séniors, guichet unique, accompagnement numérique) et évoluent chaque année en fonction des propositions des services.

Le volontaire reçoit une aide de l'Etat à hauteur de 504,98 euros par mois.

La Ville s'engage à lui fournir une indemnité de 114,85 euros par mois afin de soutenir ses dépenses liées à sa vie quotidienne.

Au-delà de l'expérience vécue au sein des services, la Ville s'engage également à proposer une formation citoyenne et civique à chaque volontaire afin qu'il construise son parcours professionnel et citoyen.

Le service action territoriale et insertion professionnelle coordonne le dispositif service civique en lien avec le service jeunesse réussite éducative et parentalité. Il est ensuite déployé dans les services municipaux en fonction de la nature des missions confiées aux jeunes.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 12 juin 2025,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un dossier de renouvellement d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du Service Civique auprès de l'Etat ;

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte, convention et contrat afférent au dispositif Service Civique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 49 voix pour

Envoyé en préfecture le 26/06/2025
Reçu en préfecture le 26/06/2025
Publié le 26/06/25
ID 033-213302813-20250623-10566-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 23 juin 2025



David CHARBIT
Secrétaire de séance



Thierry TRIJOULET
Maire de Mérignac

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.